



## L'information juridique du SDI

Décryptage des sujets qui ont marqué votre actualité ce mois-ci



L'expertise de nos juristes pour votre entreprise !

Réformes, nouvelles obligations, évolutions du droit, démarches administratives : il n'est pas toujours simple pour un chef d'entreprise de suivre une actualité juridique en constante évolution.

C'est pourquoi le SDI met à votre disposition, chaque mois, **une veille juridique spécialement pensée pour les TPE et les indépendants.**

Articles pratiques, réponses aux problématiques les plus fréquentes, décryptages accessibles et vidéo explicative : cette newsletter vous aide à comprendre rapidement ce qui change et surtout ce que cela implique concrètement pour votre entreprise.

Notre priorité : **vous faire gagner du temps, vous aider à anticiper et défendre vos intérêts au quotidien.**

## L'actualité juridique du mois



### Nouvelle procédure de recouvrement des créances commerciales

Quelles sont les nouvelles règles de ce dispositif ?

[Lire l'article complet](#)

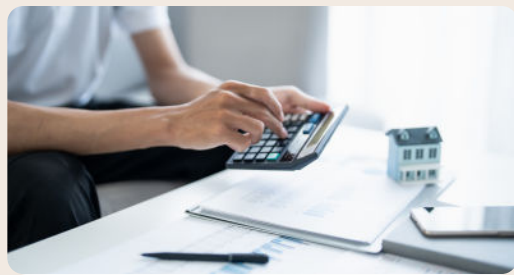
**Nos juristes vous informent :**



### Le recours au travail à temps partiel

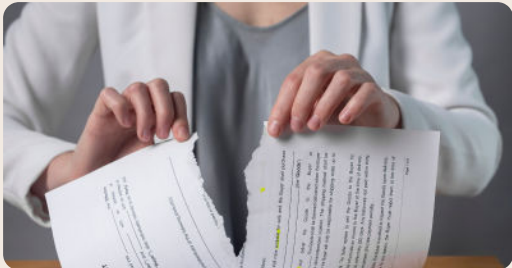
Les règles essentielles à maîtriser

[Lire l'article complet](#)



### La refacturation de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

[Lire l'article complet](#)



### La rupture du contrat d'apprentissage

Comment procéder ?

[Lire l'article complet](#)



### Rupture brutale des relations commerciales

Sécurisez vos fins de contrats

[Lire l'article complet](#)

## Découvrez notre vidéo juridique du mois :

La facturation électronique devient progressivement obligatoire en France. Dans cette vidéo, notre juriste experte vous explique clairement et concrètement les nouvelles obligations liées à la facturation électronique 🙌

# La Facturation Électronique

Tout comprendre sur la réforme



**Tout savoir sur la facturation électronique**

**Syndicat des Indépendants et des TPE**

[www.sdi-pme.fr](http://www.sdi-pme.fr)

*Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}*

*Si vous ne souhaitez plus recevoir des emails de notre part,  
vous pouvez vous désinscrire en suivant ce lien : se désinscrire*